



Rapport de transparence

Conformément à l'article R 823-21 du Code de commerce

Exercice clos le 31 août 2015

Sommaire

1. Présentation du cabinet

- 1.1. H3P Audit & Conseil
- 1.2. Les filiales d'H3P Audit & Conseil
- 1.3. L'organisation du cabinet
- 1.4. Les activités
- 1.5. Les honoraires 2014-2015 par activité
- 1.6. La gouvernance

2. Gestion des risques

- 2.1. Indépendance
 - 2.1.1. Procédures internes
 - 2.1.2. Déclaration de la direction
- 2.2. Contrôle qualité
 - 2.2.1. Système qualité
 - 2.2.2. Déclaration de la direction
 - 2.2.3. Contrôles externes

3. Clients

- 3.1. Le chiffre d'affaires
- 3.2. Les clients faisant APE
- 3.3. Les clients Etablissement de crédit

4. Ressources humaines

- 4.1. Les collaborateurs
- 4.2. Les Associés
- 4.3. La formation continue

1. Présentation du cabinet

1.1. H3P Audit & Conseil

Créé en 2008, H3P Audit & Conseil est un cabinet d'expertise comptable, d'audit et de conseil financier et fiscal.

Le groupe H3P a réalisé un chiffre d'affaires de **7,5 M€** sur l'exercice clos le 31 août 2015, avec un effectif de 55 collaborateurs, soit **58 équivalents temps plein (ETP)**, y compris ses 3 associés.

Le groupe H3P est implanté à **Paris** et à **Londres**.

1.2. Les filiales d'H3P Audit & Conseil

H3P Audit & Conseil détient trois entités :

- **H3P Limited** - Entité basée au Royaume-Uni, qui propose l'ensemble des services d'H3P
- **LGA** - Cabinet d'audit, historiquement spécialisé dans l'Audiovisuel
- **Massena Ingénierie Financière (MIF)** - Cabinet de plus de 25 ans d'expérience spécialisé dans l'ingénierie financière.

1.3. L'organisation du cabinet

Au 31 août 2015, le cabinet est géré par **3 associés**, dont 2 associés gérants.

Les associés ont la responsabilité d'un portefeuille de clients et sont regroupés avec leurs équipes au sein de trois pôles de compétences.

- ❑ Le pôle de compétences **Conseil financier** qui regroupe les activités Structuration & Financement et Projections financières sous la responsabilité de **Eric Hinderer** - Associé-Gérant .
- ❑ Le pôle de compétences **Audit, Contrôle interne, Evaluation et appui à la transaction** et **Gestion comptable & reporting** sous la responsabilité de **Jean-Benoît Monnais** - Associé-Gérant.
- ❑ Le pôle de compétences **Gestion comptable & reporting** - spécialisé dans le secteur immobilier - sous la responsabilité de **Benjamin Lepsant** - Associé .

Les trois associés se sont, par ailleurs, répartis la gestion des **fonctions support** du cabinet, à savoir :

- Les ressources humaines,
- Le marketing et la communication,
- La gestion administrative et financière,
- La qualité,
- Les systèmes d'information.

1. Présentation du cabinet

1.4. Les activités

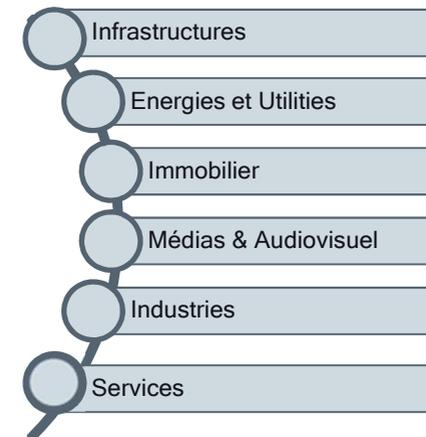
La Groupe propose des services en expertise comptable, commissariat aux comptes, et conseil, déclinées en **6 activités** ou **lignes de services** :



- ❑ L'activité **Audit** regroupe les missions de commissariat aux comptes (CAC), les diligences directement liées (DDL), les missions de CAC à la fusion, les commissariats aux apports
- ❑ La **Gestion comptable & reporting** regroupe les services d'expertise comptable (établissement et révision des comptes annuels), de gestion administrative et financière, l'assistance juridique et fiscale, le contrôle budgétaire.
- ❑ L'activité **Contrôle interne** couvre les missions de diagnostic de l'environnement de contrôle, la rédaction de procédures, les missions d'audit interne, l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la mise à disposition de collaborateurs.
- ❑ L'activité **Projections financières** consiste en l'élaboration de modèles de suivi de budget adaptés aux projets de financements structurés, la construction d'outils de simulations et de projections budgétaires.

- ❑ L'activité **Structuration & Financement** couvre la création et le développement de modèles financiers, l'audit mathématique de modèles financiers, le conseil comptable et fiscal, l'assistance à la passation et au renouvellement de contrats complexes.
- ❑ L'activité **Evaluation & appui à la transaction** regroupe les missions d'évaluation et de valorisation d'actifs, d'attestations d'équité, de tests d'impairment et de modélisation financière de projets d'investissement.

Le cabinet H3P Audit & Conseil propose l'ensemble de ses activités dans les **six secteurs suivants** :

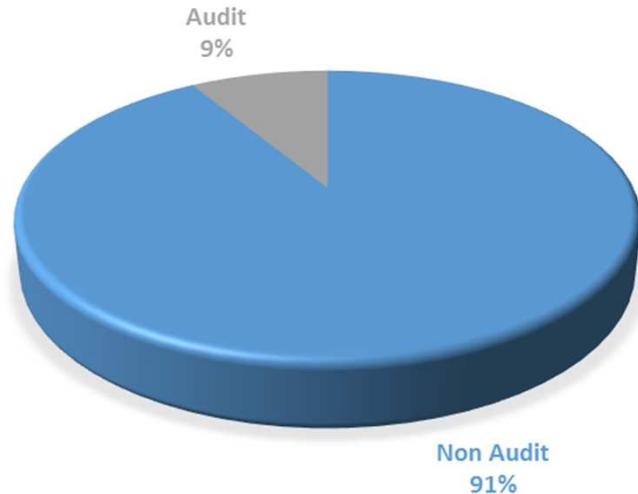


1. Présentation du cabinet

1.5. Les honoraires 2014-2015 par activité

Pour l'exercice clos au 31 août 2015, le chiffre d'affaires du Groupe se répartit de la manière suivante :

RÉPARTITION CA ENTRE "AUDIT " ET "NON AUDIT"



1.6. La gouvernance

Les organes de gouvernance du cabinet sont les suivants :

- ❑ Le **Comité de gérance**, composé des deux associés-gérants, assure la direction générale du Groupe et anime ou supervise cinq fonctions principales : l'administration-finance, le marketing et la communication, la qualité, et les systèmes d'information.
Le comité, qui assure le suivi des opérations, se réunit deux fois par mois.
- ❑ Le **Comité de développement** composé des trois associés définit et met en œuvre la politique de développement commercial du Groupe.
- ❑ La **fonction ressources humaines** est pilotée par un comité composé des trois associés.

2. Gestion des risques

Le cabinet a mis en place un système de **gestion de la qualité** qui intègre une fonction de responsable qualité ainsi que des procédures et des outils.

Le système qualité couvre les activités d'**audit légal**, d'**expertise comptable** et les domaines généraux : gestion de la qualité, ressources humaines et documentation technique.

C'est dans le cadre de ce système que la surveillance du **respect du principe d'indépendance** et le contrôle qualité ont été intégrés.

2.1. Indépendance

2.1.1. Procédures internes

Le principe d'indépendance est pris en compte par plusieurs procédures du système de gestion de la qualité des missions de commissaire aux comptes :

- **Acceptation et maintien d'un nouveau mandat**

Avant d'accepter un nouveau mandat ou d'être renouvelé sur un mandat existant, l'associé vérifie notamment que le principe d'indépendance est respecté sur la base d'un questionnaire de déontologie cosigné par un membre du comité de gérance.

- **Maintien des mandats**

A chaque fois que cela est nécessaire et au moins une fois par an, les associés vérifient que les conditions de maintien des mandats de commissaire aux comptes sont toujours respectées.

- **Déclaration d'indépendance**

Chaque année, les membres du cabinet, associés, collaborateurs impliqués ou non dans des missions de commissariat aux comptes sont appelés à signer une attestation déclarant qu'ils ont bien pris connaissance des règles énoncées par le code de déontologie des commissaires aux comptes et qu'ils respectent les règles édictées par le code en matière d'indépendance et d'incompatibilité.

Une attestation d'indépendance est signée par tous les collaborateurs.

- **Formation**

Le cursus de formation des associés et collaborateurs intègre des présentations des règles professionnelles en matière d'indépendance du commissaire aux comptes.

2.1.2. Déclaration de la direction

La direction d'H3P Audit & Conseil déclare que le respect du principe d'indépendance fait l'objet de vérifications périodiques au sein du cabinet.

2. Gestion des risques

2.2. Contrôle qualité

2.2.1. Système qualité

Le système qualité du cabinet a été établi par le **Comité de gérance**. Il comprend notamment la nomination d'un associé responsable de la qualité et la mise en place de procédures.

Les procédures définissent la manière spécifiée d'accomplir une activité :

- La succession des activités et leur déroulement.
- Les responsabilités et les acteurs.
- Les référentiels et les outils internes.

Domaines	Procédures
Procédures générales	<ul style="list-style-type: none"> - Management de la qualité - RH - Evaluation - Lutte contre le blanchiment
Commissariat aux comptes	<ul style="list-style-type: none"> - Acceptation d'un nouveau mandat - Incompatibilités - Lettre de mission - Supervision et maintien des mandats - Revue indépendante - Conduite de la mission
Expertise comptable - comptes annuels	<ul style="list-style-type: none"> - Acceptation de la mission - Lettre de mission - Conduite de la mission - Supervision
Autres missions	<ul style="list-style-type: none"> - Acceptation de la mission - Lettre de mission - Conduite de la mission - Supervision

Annuellement, l'associé responsable de la qualité, rend compte du respect des procédures dans un rapport annuel.

Ce rapport comprend des propositions d'actions correctives et préventives qui sont soumises au comité des associés et approuvées par le comité de gérance.

2.2.2. Déclaration de la direction

La direction d'H3P Audit & Conseil déclare qu'elle a pris toute disposition pour mettre en œuvre les processus et moyens appropriés à la maîtrise de la qualité dans ses missions d'audit légal dans le respect du code de déontologie et des normes d'exercice professionnel.

2.2.3. Contrôles externes

Au cours des six derniers exercices, le cabinet H3P Audit & Conseil a fait l'objet de contrôles de la **Compagnie Nationale des commissaires aux comptes** ou de l'**Ordre des Experts-Comptables** :

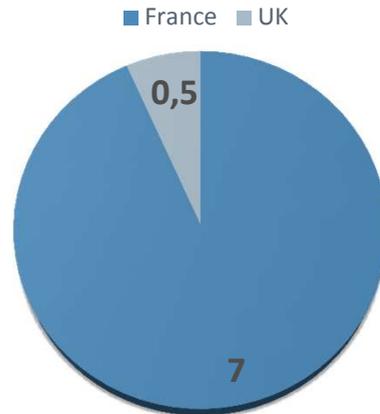
- En 2013 - Contrôle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes
- En 2015 - Contrôle de l'Ordre des Experts-Comptables

3. Clients

3.1. Le chiffre d'affaires

Le Groupe H3P a réalisé un chiffre d'affaires de **7,5 M€** au titre de l'exercice 2014-2015, dont 0,5 M€ réalisés par H3P Ltd au Royaume-Unis.

Répartition du CA Groupe H3P - M€
Exercice clos au 31 août 2015



3.2. Les clients faisant Appel Public à l'Épargne

Entité dont H3P Audit & Conseil est CAC	Clôture de l'exercice	Marché
Voltalia SA	31.12.2014	Euronext Paris

3.3. Les clients Etablissement de crédit

Néant

4. Ressources humaines

4.1. Les collaborateurs

Le Groupe H3P compte **58 collaborateurs et associés**, répartis ainsi :

- 44 collaborateurs H3P Audit & Conseil
- 5 collaborateurs H3P Limited
- 1 collaborateur LGA
- 2 collaborateurs MIF
- 3 associés
- 3 prestataires récurrents

L'effectif moyen du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 août 2015 exprimé en équivalent temps plein (ETP) était de 58 personnes réparties ainsi :

ETP	Audit	Non audit	Fonctions support	Total
Associés	2	1		3
Senior Managers	2	9		11
Managers	1	5		6
Consultants Senior	2	21		23
Consultants	2	10		12
Fonctions support			3	3
Total	9	46	3	58

Les associés et effectifs présentés ci-dessus sont affectés en fonction de leur principale activité. Certains d'entre eux, à tous les niveaux, sont amenés à effectuer des prestations « Audit » et « Non audit ».

Le personnel fonctionnel est impliqué dans les fonctions supports suivantes : Ressources Humaines, Secrétariat & services généraux, Administration & Finance, Marketing & Communication, systèmes d'information.

4.2. Les Associés

- H3P Audit & Conseil compte, au 31 août 2015, deux associés, experts-comptables et commissaires-aux-comptes.
- Conformément aux règles professionnelles, lorsqu'ils ne sont pas mandataires sociaux sur les filiales, ils bénéficient d'une délégation expresse.
- La rémunération des associés est déterminée par le Comité de Gérance. Elle comprend une partie fixe et une partie variable basée sur les résultats d'ensemble du Groupe.

4. Ressources humaines

4.3. La formation continue

La formation fait l'objet d'une procédure du système qualité du cabinet qui concerne l'ensemble du personnel technique, y compris les personnes dédiées aux activités d'expertise comptable qui n'interviennent pas dans des missions de certification légale.

Les éléments essentiels de cette procédure sont les suivants :

- Orientations annuelles par le Comité de Gérance.
- Elaboration du plan annuel de formation sur la base des besoins individuels.
- Le plan de formation comprend un cursus de base, des actions spécifiques générales, des actions individuelles, la préparation des examens professionnels et le suivi des stages obligatoires.
- Les collaborateurs qui interviennent pour des missions de certification légale intègrent un cursus de base comprenant principalement les thèmes suivants : technique d'audit, fiscalité, aspects juridiques de la mission CAC, consolidation, technique financière et outils bureautiques.
- Formalisation d'un bilan annuel.

Le Comité de Gérance d'H3P Audit & Conseil déclare qu'il a mis en place un plan de formation des associés, commissaires aux comptes inscrits, pour répondre aux obligations de formation instaurées à compter du 1^{er} janvier 2009 par un arrêté du 19 décembre 2008, qui impose une durée de 120 heures de formation à réaliser au cours d'une période de 3 années consécutives.

Fait à Paris, le 19 Novembre 2015
Pour le Comité de Gérance

Jean-Benoît Monnais

30, rue des Mathurins
75008 Paris

T : 01.44.57.09.09
F : 01.44.57.09.10

contact@h3p.com

www.h3p.com

H3P

Audit & Conseil

